

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT 3 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 27 Avril

UN PEU DE PRÉVOYANCE

Il est des questions que la plus élémentaire sagesse prescrit de ne pas laisser indéfiniment en suspens, et qu'un gouvernement parlementaire a, plus que tout autre, le devoir de s'appliquer à résoudre par les voies légales, s'il ne veut arriver à une de ces situations dangereuses et violentes, comme celle qui vient de troubler la Belgique d'une manière si profonde.

Rien, cependant, chez nos voisins, n'aurait pu faire prévoir une crise aussi grave. Pendant plus d'un demi-siècle la Constitution belge, dans son ensemble, très sage et libérale, avait donné satisfaction aux intérêts du pays qui s'en montrait justement fier.

La réforme électorale apparaissait dès longtemps, il est vrai, comme une nécessité; il n'était ni raisonnable ni logique de vouloir maintenir à perpétuité un mode de suffrage datant de 1830, et qui admettait tout au plus le dixième des citoyens à exercer, par leurs votes, une action sur la marche des affaires publiques. Telle était cependant la force de l'habitude, telle était aussi la puissance des intérêts qui se croyaient menacés par l'avènement du plus grand nombre à la vie politique que, durant de longues années, cette réforme dont chacun reconnaissait, plus ou moins ouvertement, la nécessité, fut tenue en échec. C'est en vain toutefois que le monde politique s'efforçait de différer l'échéance, la logique des faits imposait une solution, et le jour est venu où, sous la pression des événements et de l'opinion menaçante, les pouvoirs publics ont dû s'incliner et inscrire dans la loi le « vote plural » qui n'est qu'une des formes du suffrage universel.

De même que la Belgique, la Grande-Bretagne, nous fournirait-elle aussi, à cette heure, un frappant exemple de ces réformes impérieuses auxquelles, à la fin, il faut

souscrire, sous peine d'exposer son pays à une révolution.

Nous voulons parler du « Home rule » qui vient enfin d'être voté par la Chambre des Communes.

Dans notre Constitution républicaine, il existe aussi une lacune dont il est impossible de contester l'importance et qu'il importe de combler au plus tôt.

Nous n'avons jamais prétendu, en effet, que la Constitution de 1875 fût parfaite, mais nous avons toujours combattu l'opinion de certains républicains qui s'obstinaient à voir dans une refonte complète de notre Constitution, une panacée infaillible à tous les maux sociaux.

Ce n'est pas en ajournant indéfiniment les difficultés qu'on arrive à les résoudre. Si l'on a pu dire avec vérité que le temps est un grand maître, c'est en ce sens qu'il faut accepter et suivre ses leçons en reconnaissant aujourd'hui comme nécessaire, et demain comme indispensable, ce qu'il nous indiquait hier comme étant seulement plus logique et plus raisonnable.

La lacune dont nous voulons parler et qui, un jour ou l'autre, peut devenir très dangereuse, a été dès longtemps signalée. Il y a neuf ans, en 1884, un des vétérans les plus respectés et les plus honorés du parti républicain, M. Marcel Barthe, écrivait en parlant des difficultés auxquelles la Constitution de 1875 ouvre la porte ou du moins ne la ferme pas, relativement au vote du budget annuel : « Les amis sincères de la République, tous ceux qui veulent assurer son maintien et la consolider, doivent surtout se préoccuper de prévenir les conflits entre les deux assemblées. Ces conflits seraient des causes d'inquiétude, de troubles, de crises industrielles et commerciales, de souffrances pour les populations laborieuses; ils porteraient atteinte à la prospérité nationale; et, s'ils se prolongeaient et acquiesçaient de la gravité, ils pourraient amener des soulèvements et peut-être une révolution. Dans l'intérêt du pays et de la République, il faut donc adopter des mesures raisonnables et

pratiques pour prévenir les conflits et, si l'on ne peut pas empêcher absolument qu'il s'en produise, pour en atténuer les effets. »

Rien n'est plus vrai que ces paroles et c'est avec la même sagesse que M. Marcel Barthe ajoutait un peu plus loin :

« Lorsqu'il s'agit du vote d'une loi ordinaire, un désaccord entre les deux Chambres reçoit une solution facile; c'est le rejet du projet de loi, qui ne pourra être représenté qu'après un certain délai. Mais quand un désaccord éclate à l'occasion du vote du budget, il pourrait avoir les conséquences les plus graves, les plus désastreuses, car faute des crédits qui leur sont nécessaires, les services publics seraient arrêtés dans leur fonctionnement et le gouvernement se trouverait dans l'impossibilité d'acquitter les dettes de l'Etat envers ses créanciers. »

Depuis que ces lignes ont été écrites, combien de fois avons-nous vu se renouveler la menace d'un conflit entre la Chambre des députés et le Sénat? Ce n'a été qu'une menace et le conflit ne s'est pas prolongé, grâce à la sagesse dont les deux Chambres ont finalement fait preuve. Mais qui peut compter sur la prolongation indéfinie d'une telle sagesse?

N'avons-nous point, à certains jours, entendu des cris de « Sus au Sénat! » qui n'étaient pas précisément une invitation à la concorde et à l'harmonie des pouvoirs publics? N'avons-nous pas constaté aussi au Luxembourg des tendances à une résistance qui pourrait, elle aussi, ne pas toujours se laisser fléchir? D'année en année avons-nous vu cette situation s'améliorer? Aujourd'hui même ne sommes-nous passés le coup d'un conflit qui, nous voulons l'espérer, pourra être évité grâce à la sagesse et au patriotisme de la majorité républicaine des deux Chambres, mais qui, à la veille des élections générales, reste l'espoir et le rêve des ennemis de la République?

Il serait donc grand temps de se préoccuper non seulement de mettre un terme au conflit actuel, mais de prévenir les conflits à venir. Nous aurons l'occasion de revenir sur

les détails de la proposition de M. Marcel Barthe, laquelle, on vient de le voir, serait très digne d'être reprise, mais il nous a semblé opportun de signaler à présent à l'opinion républicaine l'impérieuse nécessité d'écarter de son chemin une difficulté dont le retour devient chaque année plus fâcheux.

Jusqu'à présent cette difficulté n'a été qu'une gêne; demain elle peut devenir et — si l'on n'avise pas — elle deviendra fatalement un grave danger. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur la regrettable anomalie d'un budget, dont quatre douzièmes sont déjà dépensés et qui ne sera voté, s'il est voté, que le premier mai, au lieu d'avoir été adopté à la fin de décembre.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 25 avril

La rentrée est très calme. Les couloirs sont sans animation, et dans la salle des séances, il n'y a guère plus de deux cents députés.

On tire au sort les bureaux. Le président annonce que M. Hurard, député de la Martinique, donne sa démission de député.

Il annonce ensuite que M. Argeliès a déposé une demande d'interpellation sur la mise en liberté de l'ingénieur Turpin.

La Chambre fixe à la prochaine séance la discussion de cette interpellation. Puis, on revient à la discussion du projet sur les sociétés coopératives.

On se rappelle que la Chambre avait abordé, voici plus de trois semaines, l'examen de ce projet, que le Sénat a déjà voté. Puis vinrent les difficultés budgétaires et les vacances. Ce débat, sur les coopératives, était resté en l'air. La Chambre en avait voté les vingt-sept premiers articles, interrompant la discussion au beau milieu d'un discours de M. Cordier, discours consacré à défendre certain amendement sur l'article 28.

M. Cordier se présente pour continuer ses observations, mais M. Viette, ministre des travaux vient dire qu'il désirerait être entendu par la commission sur cet article 28.

On propose donc le renvoi de cet article à la

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

25

LE

GARÇON DE JEU

PAR JULES DE GASTYNE

PREMIÈRE PARTIE

L'AMOUR AU VILLAGE

XXIII

— C'est une idée que vous vous faites, répondit l'artiste. Je vous assure que comme ça vous avez l'air beaucoup plus martial.

Boislaurier ne répondit pas et se contenta de jeter un œil mélancolique sur les boucles de cheveux qui jonchaient le plancher.

— Et maintenant, dit le barbier, allons caresser la mère Savarey.

Notre héros le regarda.

— C'est la cantinière, fit le soldat en riant de son air étonné.

Il y avait quinze jours que le fils du fermier normand était incorporé au 105^e, apprenant les éléments de l'exercice avec un sergent qui avait été spécialement détaché pour son instruction, lorsque le régiment reçut l'ordre de s'embarquer.

On partait pour la Crimée.

Ce fut pendant les premières heures, dans la

caserne, un branlebas et un tumulte à ne plus retrouver son ceinturon.

Les soldats allaient et venaient, ahuris, quelques-uns inquiets de s'en aller, ne sachant pas s'ils reviendraient, d'autres très joyeux, au contraire.

Boislaurier était de ces derniers.

Le jeune soldat avait pris son métier à cœur, et en quelques jours, il s'était mis tout à fait au courant.

Autour de lui, ses camarades erraient dans un affolement indescriptible... Mille préoccupations les assiégeaient... Les uns avaient des adieux à faire en ville; d'autres des lettres à écrire à une mère, à une fiancée.

On se passait l'encrier, les feuilles de papier.

En un tour de main, notre héros avait préparé ses affaires, il écrivit un mot à ses parents, et il attendait tranquillement, assis sur le pied de son lit, que l'heure de l'embarcation arrivât.

Elle ne tarda pas. On était pressé, les troupes manquaient là-bas. La campagne se prolongeait; la résistance des Russes était plus sérieuse qu'on ne l'avait supposé tout d'abord. On avait cru faire une promenade militaire, et c'était une véritable guerre qui venait de s'engager.

Vers trois heures du soir, les troupes quittèrent la caserne, musique en tête, se dirigeant vers le port.

Dans les rues, aux fenêtres des maisons, les habitants les acclamaient.

La musique les transportait.

Boislaurier sentait en lui le petit frisson qui ride la peau dans les occasions suprêmes.

Il semblait plus léger que jamais.

Ses pieds ne touchaient pas le sol.

On allait se battre, moissonner de la gloire.

Il lui semblait déjà à travers les rues pleines d'acclamations et de vivats, goûter un avant-goût de victoire.

Il mit son képi au bout de son fusil et cria d'une voix de stentor :

— Vive la France.

Chacun lui répondit, et c'est à ce cri que le régiment s'embarqua.

Deux heures après, on était en pleine mer, et quand la nuit tomba, les côtes de la patrie s'évanouirent dans la brume.

Combien de ceux qui partaient ne reverraient jamais ceux qu'ils laissaient au pays?...

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE

DEUXIÈME PARTIE

LA DEVINERESSE

Entre les événements de notre première partie et le tragique incident du cercle que nous avons raconté dans notre prologue, — incident que le duc de Morlac considère comme une punition de sa trahison première, comme une sanction donnée à la malédiction paternelle, près de vingt ans se sont écoulés et d'importants changements, — on l'a vu dans notre prologue, — se sont produits dans la situation de nos différents personnages. — L'engagé volontaire Jacques Boislaurier, devenu colonel, sur le point de passer général, habite Paris, et a une fille de dix-sept à dix-huit ans, aussi charmante que bonne, et dont Maurice de

Morlac, le fils du duc, est amoureux au point d'en perdre l'appétit et le sommeil.

Le colonel Boislaurier fréquente le duc, fait partie de son cercle, et paraît avoir oublié les griefs qu'il a eus autrefois contre le gentilhomme des fossés de Verneuil, le rival préféré de Louise Poitevin. Le vieux Boislaurier est mort depuis longtemps. Sa femme l'a suivi de près dans la tombe. Mort aussi le jeune homme grêle et pâle que nous avons vu dans la ferme et qui s'appelait Paul Boislaurier. Il est mort avant d'avoir pu réaliser le rêve de ses parents, dans la première année de ses études. Quant à Louise Poitevin, ni le duc, ni le colonel, nous l'avons dit, ne savent ce qu'elle est devenue.

Nous revenons maintenant, — ces explications préliminaires terminées — au point où nous étions au moment où nous avons commencé cette dramatique et véridique histoire, à l'époque où le nom du duc de Morlac venait d'être rayé de son cercle, après les premiers incidents que nous avons racontés, et où le colonel Boislaurier, qui était persuadé de l'innocence de son ami, avait donné avec éclat sa démission, dans l'impossibilité où il était de faire prévaloir son opinion.

A cette époque justement, et quelques mois à peine avant le scandale du cercle, était arrivée à Paris une femme dont la venue avait fait sensation, car tous les journaux étaient pleins de son nom. C'était une Américaine du nom de Janny Clarkson... Elle se disait devineresse... Elle avait comme Cumberland, la prétention de lire dans les esprits des gens... De plus, elle prédisait l'avenir, donnait des éclaircissements sur les événements obscurs du passé... Très jolie femme en-

commission, renvoi auquel s'associe M. Cordier, et que la Chambre vote.

L'ancien ordre du jour est maintenu, en dépit de M. Méline, qui, avec l'appui du ministre de l'agriculture, M. Viger, demandait un tour de faveur pour la loi sur le crédit agricole.

SÉNAT

Séance du 25 avril 1893

M. Boulanger dépose sur le bureau du Sénat le rapport supplémentaire sur le budget de 1893.

L'interpellation sur l'affaire Turpin

M. Magnier développe une interpellation sur la grâce accordée à M. Turpin et sur la mesure que le Sénat compte prendre pour rechercher et établir les faits dans l'affaire de la mélinite.

M. Magnier, après avoir déclaré qu'il laissera en dehors le président de la République, s'étonne que le nouveau cabinet, installé le 4, ait gracié Turpin dès le 10.

Quel est ce mystère ? dit M. Magnier. La presse a cherché à le pénétrer.

Quelques journaux demandaient sa grâce. La Libre Parole intervient et, quelques jours après, M. Turpin était gracié.

M. Guérin, garde des sceaux, répond au point de vue du fait matériel de la grâce.

Le ministre dit qu'après avoir examiné le dossier, il a acquis la conviction que M. Turpin avait mérité sa condamnation, mais que par vingt-et-un mois de détention, il avait expié ses torts et que l'heure de la clémence était venue (Murmures).

M. le général Loizillon, ministre de la guerre intervient à son tour.

J'ai procédé, dit-il, à une enquête personnelle. Je suis sûr que dans tout le cours des négociations entre le ministre de la guerre et M. Turpin la correction du personnel de la guerre a été par-faite.

Rien ne peut justifier l'attaque dont il a été l'objet. Mon devoir impérieux est de couvrir complètement tous les agents et officiers de mon département qui ont été mêlés à cette affaire.

M. de Freycinet monte à la tribune.

L'ancien ministre de la guerre fait les déclarations suivantes :

Je ne viens nullement discuter ni critiquer l'usage du droit de grâce fait par le gouvernement. Je remercie M. le ministre de la guerre de la netteté avec laquelle il a couvert les actes du département de la guerre sous l'administration de son prédécesseur. Je monte simplement à la tribune pour mettre un peu de clarté dans une question qui a été fort obscurcie pendant ces derniers temps.

On a dépeint M. Turpin comme inventeur spolié. En 1885, il a pris un brevet à la suite de travaux remarquables. Le général Campenon, alors ministre de la guerre, s'occupait de la question et signa un traité au mois de décembre. Aux termes de ce traité le ministre pouvait faire usage des procédés de M. Turpin contre une somme de 250,000 fr. L'inventeur conservait ses droits vis-à-vis des tiers.

La situation était donc très nette.

Ce traité ne devait pas être divulgué pendant dix mois. C'est ce délai de dix mois qui a introduit une certaine confusion. Le traité était définitif et M. Turpin devait garder le silence pendant ce laps de temps. Au bout de ce délai, M. Turpin a repris sa liberté. Il demanda au gou-

vernement d'acheter le monopole de ses brevets. Il y a eu des pourparlers qui n'ont pu aboutir à cause de la somme, 5 millions, que réclamait M. Turpin.

Et alors M. Turpin s'est trouvé en situation de faire usage de ses brevets. Il n'y a pas manqué. Voici maintenant ses torts : il n'avait pas le droit de dire que l'acide picrique était identique à la mélinite.

Il a commis une seconde faute ; c'est de se servir d'engins et d'indications dérobés au ministère de la guerre du temps du général Logerot. C'est le fait mentionné dans le jugement, et s'il n'a pas été puni, c'est qu'il avait dénoncé un complice, Triponé.

Il a été condamné uniquement pour son livre relatif à la mélinite. M. Turpin a rendu des services à la science militaire ; il peut en rendre encore, et c'est en se plaçant à ce point de vue, en faisant aussi la part des déceptions de l'inventeur qu'on peut justifier la grâce ; mais les démarches imprudentes de ses amis la feraient regretter.

On a accusé des officiers généraux qui ont fait preuve, au contraire, d'une vigilance à laquelle je rends hommage. Les faits, tout regrettables qu'ils soient, n'ont eu aucune conséquence fâcheuse pour la défense nationale.

M. Turpin est loin d'être un martyr. J'admets qu'il ait pu bénéficier d'une mesure de clémence. C'est à lui maintenant qu'il appartient de la justifier par ses travaux (Applaudissements répétés).

M. le président. — Personne ne demandant plus la parole, le Sénat reprend son ordre du jour. L'incident est clos.

Le Sénat adopte, en première délibération, un projet de loi modifiant le code civil dans les articles relatifs aux actes de l'état-civil faits aux armées ; puis il s'ajourne au lendemain pour la discussion du budget de 1893.

INFORMATIONS

Le premier mai

Saint-Etienne, 25 avril.

Le 1^{er} mai sera calme à Saint-Etienne. Cependant trente-huit syndicats de la bourse du travail viennent de rédiger un manifeste qui sera affiché sur les murs de la ville.

La fédération des syndicats fait, dans ce manifeste, le procès de la société actuelle, et invite les ouvriers à manifester le 1^{er} mai, en chômant, en signe de protestation. La fédération a, en outre organisé, pour le 1^{er} mai, une grande réunion publique aux Champs-Élysées.

Les anarchistes se sont réunis déjà plusieurs fois. L'administration fera fermer la bourse du travail et prendra les mesures nécessaires pour réprimer les tentatives de désordre.

Paris, 25 avril.

Le comité de la manifestation du 1^{er} mai, à Londres, vient d'adresser au comité de la bourse du travail de Paris une lettre rappelant que l'an dernier, les travailleurs français furent représentés par le citoyen Roussel, à la grande manifestation de Hyde-Park, et l'invitant à envoyer cette année, un ou deux délégués pour bien montrer que le mouvement social du 1^{er} mai est un mouvement international. La manifestation aura lieu à Hyde-Park, le dimanche 7 mai.

La chambre syndicale des employés, considé-

rant que la journée du 1^{er} mai synthétise les revendications de tous les salariés, vient d'adresser un appel à tous les patrons et à tous les commerçants, dans le but d'obtenir d'eux la fermeture de leurs magasins. Il invite également la population parisienne à s'abstenir de tout achat dans cette journée.

Bordeaux, 25 avril.

Dans une lettre qu'ils ont adressée au maire de Bordeaux, les membres du comité de la manifestation du 1^{er} mai, l'informent qu'une délégation de sept membres se rendra à la Maison commune le 1^{er} mai, à 11 heures, et ils espèrent que le maire voudra bien la recevoir, et que, reconnaissant le caractère éminemment pacifique et juste de la manifestation du 1^{er} mai, il décidera que ce jour est férié pour les ouvriers et les employés de la ville de Bordeaux.

En apportant le concours du conseil municipal bordelais dans cette œuvre commune de progrès humain, le maire collaborera à la genèse laborieuse des aspirations qui agitent la France et les autres pays.

Lens, 25 avril.

35,000 mineurs, composant le bassin houiller du Pas-de-Calais, chômeront le 1^{er} mai. Le programme est presque uniforme dans toutes les sections syndicales. Le matin, conférence, où sera lu un manifeste que lancera, jeudi prochain, le comité de direction du syndicat. Après midi cortège à Lens, Liévin, Bruay, Vermelles, etc ; des drapeaux et les emblèmes du syndicat seront remis solennellement.

MM. Basly et Lamendin, députés, ainsi que MM. Evrard, secrétaire général, et Malagie, trésorier du syndicat, feront une tournée de conférences dans les principaux centres du bassin.

Plusieurs municipalités se proposent de recevoir officiellement les délégations des ouvriers ; d'autres ont voté des crédits pour des réjouissances ou prêtent le matériel des fêtes publiques aux manifestants.

En Allemagne

A la séance du Parlement allemand, M. Ahlwardt, parlant du fonds des invalides, s'est exprimé de la manière suivante : « Je ne possède aucun document qui prouve qu'il y ait eu préalablement des négociations avec les cercles de la Bourse. (Agitation. Cris.) La presse a dénaturé, à plusieurs reprises, mes affirmations. Je prouverai que MM. Bleichröder et Hausermann, avec l'aide de M. Miquel, alors directeur, ont frustré le peuple allemand de plusieurs centaines de millions de marks ».

M. Ahlwardt confirme ensuite que les documents relatifs à cette affaire lui ont été fournis par des employés congédiés de la Société d'es-compte.

Le Budget militaire allemand

Berlin, 25 avril.

La commission militaire du Parlement a arrêté les termes du rapport. Le général de Kallenberg-Stachau, ministre de la guerre, assistait à la séance.

La commission a voté à l'unanimité des remerciements à M. Græber, pour l'habileté et le soin avec lesquels il a rédigé le rapport.

M. de Manteuffel, président, a fixé la dernière séance de la commission au 26 avril, et a annoncé que M. de Levetzow, président du Parlement, avait l'intention de mettre la deuxième lecture

Il regarda sa montre.
Il avait le temps.
Il ferait la route à pied.
Dans les rues, les magasins commençaient à s'ouvrir.
Devant certaines boutiques, on lavait à grande eau les pavés du trottoir.
Pas de voitures sur la chaussée, peu de passants.
Les kiosques des journaux n'étaient pas encore ouverts.
On voyait pourtant des porteurs passer, les portefaix de papier.
Maurice allongea le pas.
Il se sentait léger, heureux...
Autour de lui les devantures flambaient frappées par le soleil.
Le ciel était d'un bleu tendre.
Des nuages légers flottaient, pareils à des duvets de cygne.
Une délicieuse matinée pour penser à l'amour, pour évoquer celle que l'on aime,
Notre jeune ami n'y manquait pas.
Il se voyait encore dans le salon du colonel, quand il avait de ses doigts effleuré les mains si douces qui le servaient, quand il avait frissonné sous le regard si tendre qui l'avait embrasé.
Tout son cœur se fondait, allait vers celle qui occupait toutes ses pensées.
Il comptait les jours qu'il devait être loin d'elle, loin de Paris, là-bas, enfermé dans le bahut.
Ce serait vite passé, et il la reverrait... Il la reverrait plus aimable, plus belle encore, plus souriante.

du projet de loi à l'ordre du jour de la séance du 2 mai.

La « Gazette de l'Allemagne du Nord » déclare faussé la nouvelle répandue en plusieurs endroits, d'après laquelle l'empereur aurait laissé au chancelier de l'empire pleins pouvoirs en blanc pour la dissolution du Parlement allemand.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Contributions indirectes

M. Maurel, commis principal à St-Hippolyte-du-Fort (Gard), est nommé en la même qualité à Souceyrac, en remplacement de M. Vayssié, nommé receveur à Mareuil (Dordogne).

Instruction primaire

Par décision de M. l'Inspecteur d'Académie, ont été nommés instituteurs adjoints stagiaires : A Gourdon (emploi créé), M. Taste, instituteur adjoint stagiaire à Cahors.

A Cahors, M. Rajade, instituteur adjoint stagiaire à Castelnau-Montratier.

A Castelnau-Montratier, M. Roldès, élève-maître sortant de l'Ecole normale d'instituteurs.

Nos compatriotes

Notre compatriote, M. Lapeyre de Crussol, conseiller de préfecture de la Dordogne, est nommé conseiller de préfecture du Pas-de-Calais.

Nécrologie

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Célestin Vilas, capitaine au 77^e de ligne, à Cholet.

M. Vilas était originaire de Saint-Pantaléon, près Montcuq. Durant son séjour à Cahors, où il a fait longtemps partie du 7^e de ligne, comme sous-lieutenant, il avait su s'attirer l'estime et l'affection, non seulement de ses camarades, mais de la population civile.

Chômage de la navigation

La navigation du Lot chômera, de l'origine au Fossat, pendant 31 jours, du 16 août au 16 septembre ; du Fossat à l'embouchure, pendant 16 jours, du 16 août au 1^{er} septembre.

Ecoles nationales professionnelles

Les examens pour l'obtention du certificat d'aptitude aux bourses dans les Ecoles nationales professionnelles, commenceront lundi prochain, 1^{er} mai, à l'Ecole normale d'instituteurs, à 8 heures du matin.

Aviron Cadurcien

MM. les membres de l'Avion Cadurcien sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu, lundi 1^{er} mai, à 8 heures 1/2 du soir, au siège de la société (Café du Midi).

Ordre du jour :

1^o Paiement des cotisations.

2^o Questions diverses.

FÊTES DE TOULOUSE

Voici le programme des fêtes qui auront lieu à Toulouse du 20 au 29 mai, à l'occasion de la 19^e fête fédérale de gymnastique :

Il ne marchait plus, il s'attardait.
Mais à ce moment il venait de tourner le boulevard Haussman, il débouchait dans la rue du Havre.
Ses yeux se portèrent sur le cadran de la gare.
Il fit un mouvement effaré.
Il n'avait plus que cinq minutes.
Il se mit à courir, arriva au guichet à l'heure juste, eut à peine le temps de prendre son billet, d'acheter un journal en passant, puis de se jeter dans un wagon.
Le train s'ébranlait déjà.
Il le laissa tomber sur un des coussins, souffla un peu puis il déplia son journal.
Deux messieurs occupaient le même compartiment que lui.
Ils lisaient eux aussi.
Le premier article qui sauta aux yeux de Maurice fut un entrefilet de quelques lignes, où se trouvait raconté à mots couverts l'incident du cercle.
Bien loin de se douter que son père était le triste héros de l'aventure, il l'avait rapidement lu, friand comme tous les Parisiens de ces petits événements scandaleux, qui font en quelques minutes le tour des boulevards et des carrefours.
Il n'y avait pas d'initiales désignées dans l'article.
Aucune indication ne pouvait faire soupçonner quel était le coupable, ni même le cercle où les faits s'étaient passés.

(A suivre.)

core, bien qu'elle eût depuis longtemps dépassé la trentaine, sa taille un peu forte semblait taillée dans le marbre, les cheveux d'un blond tendre mais les yeux très noirs, avec une mise sombre, masculine, ressemblant assez à celle de Mlle Magnier dans la « Doctoresse », elle avait fait fureur dans les premiers jours de son installation.

Tous les reporters avaient décrit son cabinet, situé dans le cœur même de Paris, place Vendôme.

Tous les journaux contenaient sur elle une réclame permanente propre à fixer l'attention.

Pendant quinze jours on ne parla que d'elle, puis on l'oublia ou à peu près, mais elle avait eu le temps de prendre pied sur l'asphalte parisien et les clients abondaient chez elle. Nous y reviendrons bientôt, car cette étrangère doit prendre une grande place dans cette histoire ; mais pour l'instant, nous allons retourner vers les personnages que nous avons laissés si désespérés à la fin de notre prologue.

L'affaire du duc de Morlac devait faire dans Paris un bruit énorme.

L' lendemain matin, tous les journaux racontaient « le scandale du cercle du boulevard des Italiens ». Quelques-uns contenaient les initiales du coupable prétendu.

Maurice seul s'était couché sans rien savoir, et comme il devait rentrer le lendemain à Saint-Cyr, il s'était levé de bonne heure, avant que son père fut sur pied, avant même que les domestiques fussent descendus.

Le valet de chambre seul, qu'il avait chargé de le réveiller était debout.

L'hôtel avait son aspect ordinaire. Il était en-

core plein de silence et le jour passait à peine à travers les rideaux de ses fenêtres.

Rien n'indiquait qu'il s'y fût passé quelque événement extraordinaire, et qu'un désespoir comme celui de son père s'y abritât.

Rien ne laissait soupçonner que le duc n'avait pas dormi de la nuit, et qu'il rêvait en ce moment même, au moment où le fils franchissait le seuil de sa maison, à chercher dans la mort un refuge contre une honte qui menaçait ses derniers jours.

Maurice quitta l'hôtel, l'esprit loin de pareils malheurs.

Toute la nuit il l'avait vue, entendue. Elle l'aimait.

Il en était persuadé maintenant.

Rien ne s'opposait à leur mariage.

Rien ne les empêcherait d'être heureux. C'était une année ou deux à attendre, pas plus.

A la sortie de l'école, il demanderait sa main. Son père l'aimait trop pour le rendre malheureux.

Que pouvait peser à ses yeux une différence de fortune, une inégalité de situation.

Le jeune homme descendait donc le perron de l'hôtel, tout gaillard et tout dispos.

Le soleil s'était levé, emplissant la cour de ses rayons.

Le portier dormait encore.

Le domestique frappa à la vitre.

La porte d'entrée s'ouvrit et le jeune élève sortit.

Il avait peu de chemin à faire pour se rendre à la gare Saint-Lazare.

Dimanche, 21 : Réception à la gare des membres du gouvernement. Fête de gymnastique, banquet, bal public.
 Lundi, 22 : Suite de la fête de gymnastique, distribution des récompenses, concert.
 Mardi, 23 : Fête équestre ; assaut d'armes.
 Mercredi, 24 : Régates internationales ; fête foraine, bal.
 Jeudi, 25 : Cavalcade ; courses de chevaux ; fête de nuit.
 Vendredi, 26 : Courses de vélocipèdes ; ascension d'un ballon, lâcher de pigeons ; bal public.
 Samedi, 27 : Bataille de fleurs ; réception des musiques et orphéons.
 Dimanche, 28 : défilé des orphéons et musiques ; cavalcade, courses de chevaux ; feu d'artifice ; bal au Grand-Rond.
 Lundi, 29 : Distribution des récompenses aux orphéons et musiques.
 Du 21 au 29 mai, foire-exposition de machines industrielles et de produits agricoles et horticoles.
 Nota. — Des billets aller et retour, valables pour la durée des fêtes (du 20 au 29), sont délivrés par les C^{ies} de chemin de fer.

Catus

Nous avons raconté ces jours derniers la libéralité patriotique de M. Cambornac. Voici le programme du concours organisé dans les écoles de Catus et du canton, grâce à sa bienveillance :
 Ecole de garçons de Catus (80 fr.) : 1^o un prix de 10 fr. en faveur de l'élève de l'école de Catus qui aura obtenu le plus de points à l'examen du certificat d'études ; 2^o un prix de 5 fr. en faveur de l'élève qui obtiendra le deuxième rang aux mêmes examens ; 3^o un prix de 20 fr. à l'élève du canton de Catus qui aura obtenu le plus de points à l'examen du certificat d'études primaires.
 Tous ces prix seront distribués le jour même de l'examen.
 Le reliquat du legs, soit une somme de 37 fr., sera employé soit en fournitures scolaires distribuées aux élèves indigents, soit à l'acquisition des diverses fournitures nécessitées pour la confection des objets de couture et de tricottage imposés par le concours.
 Si quelques prix ne pouvaient être décernés, les sommes non employées seront jointes au reliquat (35 fr.) sur les 80 alloués, pour être consacrées à acheter pour l'école de Catus des objets se rattachant à l'enseignement agricole et aux sciences naturelles, tels que livres, cartes, appareils, collections.
 Ecole de filles de Catus (50 fr.) : 1^o Un prix de 20 fr., qui portera le nom de *Berthe Cambornac*, à l'élève de l'école des filles de Catus qui se sera fait le plus remarquer par sa bonne conduite sous tous les rapports ; 2^o Un prix de 10 fr. à la jeune fille de la même école qui aura obtenu le plus de points à l'examen du certificat d'études primaires ; 3^o Un second prix de 5 fr. à l'élève qui viendra en second rang dans les mêmes examens ; 4^o Un prix de 5 fr. pour la meilleure épreuve de couture ; un prix de 3 fr. pour la meilleure épreuve de tricottage.

Le Lait

Le lait absorbe singulièrement les odeurs et les substances volatiles. Un soir, on avait laissé, dans une chambre de malade, un bol plein de lait, assez près d'une fiole mal bouchée contenant du goudron très fortement. Le lendemain, le lait sentait le goudron très fortement. Le même fait s'est produit pour une tasse de lait déposée dans le voisinage d'essence de térébenthine. Le lait n'était plus buvable. Il n'est pas douteux que le lait ne possède un pouvoir d'absorption considérable. Au reste, on a voulu savoir à quoi s'en tenir à cet égard et l'on a placé à portée de jarres de lait des pots renfermant des matières odorantes. Puis, huit heures après, on a goûté à ces laits.
 Les résultats sont les suivants : Le gaz de houille donne une odeur très distincte ; la térébenthine, une odeur très forte ; les oignons, très forte ; le musc, légère ; l'huile de paraffine, très forte ; l'assa fœtida, distincte ; le poisson pourri, très mauvaise ; le camphre, modéré, etc. Les échantillons de lait conservent leur odeur pendant quatorze heures. Il faut donc éloigner le lait de toute substance volatile. On peut en conclure encore que, étant donné ses propriétés absorbantes, il est bon d'éloigner le lait des chambres de malade et de ne jamais boire le lait qui a séjourné près d'une personne atteinte de maladie microbienne.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Les Noces de Jeannette. — *Le Domino Noir*
 La troupe de M^{me} Ewers-Cauville n'est pas une inconnue pour le public cadurcien ; mais je ne sais si c'est une illusion d'optique ou d'ouïe à distance, car il me semble que les années précédentes elle était loin d'être aussi bonne que cette année. Mardi soir le public a surtout remarqué et applaudi parmi tant de bons artistes, M^{me} Leblond-Bertal, très gentille dans le rôle de *Jeannette* ce qui ne nuit en rien, mais qui possède surtout une voix admirablement timbrée et

habilement maniée. Aussi a-t-elle obtenu un réel succès, à la fois comme actrice et comme cantatrice.

La pièce de résistance de la soirée était *Le Domino noir* ; c'est dans cette pièce que devait paraître M^{me} Ewers-Cauville, sous le masque d'*Angèle*. Il est inutile de dire qu'elle a obtenu le meilleur accueil de la salle, comme elle est d'ailleurs coutumière. Le reste de la troupe s'est montré digne de jouer à ses côtés, et n'eût été la longueur de la représentation, on n'aurait eu qu'à se louer de la soirée de mardi.

M. HRYC.

THÉÂTRE DE CAHORS

Samedi 29 avril

Représentation de famille à prix réduits

La Fille de Madame Angot

Opéra comique en 3 actes, paroles de MM. Clairville, Siraudin et Koning
 Musique de Charles Lecocq

Prochainement :

LE PETIT DUC

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 27 AVRIL 1893

de 4 à 5 heures du soir (*Allées Fénelon*)

| | |
|------------------------------------|-----------|
| Pourvoirville (pas redoublé) | Leroux. |
| Les Dragons de Villars (ouverture) | Maillard. |
| Le Muguet (valse) | d'Albert. |
| La Traviata (fantaisie) | Verdi. |
| Sauterelle (polka) | José. |

Le meilleur *dépuratif, tonique et reconstituant des forces* est la *Tisane Dussolin*, dont on prend une cuillerée chaque matin.

NOUVELLES aux Oufs et Macaroni ***
RIVOIRE & GARRET
 Réclamez dans toutes les Epiceries

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. — Sommaire du numéro du 22 avril 1893. Gravures : Belgique ; Bruxelles : La barricade de la rue des Eperonniers. — Les gendarmes après une charge. — Les gendarmes dégageant les abords de la Maison du Peuple. — Gendarme attaqué par les femmes. — Attentat contre M. Buis, le bourgmestre. — Charge de gendarmes, place de la Vieille-Halle-au-blé. — Portraits : M. Buis, bourgmestre de Bruxelles. — M. de Brettes, explorateur. — Beaux-Arts : Bouquetière, tableau de Mme J. Blackstone. — Nécrologie : M. Adolphe Franck, de l'Institut. — Voyages : Expédition de M. de Brettes, dans la Sierra-Nevada (Colombie). — Amérique : Chicago : L'Exposition universelle. — Pavillon de la France. — Groupe équestre du Palais de l'Agriculture. — Théâtre illustré : Gymnase : L'Homme à l'oreille cassée.

Texte : Chroniques : Le courrier de Paris, par Pierre Véron. — Variété : Un ancêtre de Montecristo, par G. Lenôtre. — Théâtres par H. Le maire. — Exploration de M. de Brettes en Colombie, par M. de Bassillan. — Le président Hénaut et Mme du Deffand, par G. Claudin. — Courrier de l'Exposition de Chicago, par M. Mayer. — Chronique du Sport, par Archiduc. — Nouvelle en cours de publication : « Catherine Midiou », par A. Lepage. — Explication de gravures, Echecs, Rébus, Revue comique, Choses et autres, Bibliographie, etc. — En supplément : « Ce qu'elle voulait », roman par Pierre Maël, illustrations de Marold.

Le numéro : 50 centimes.

Revue Universelle (INVENTIONS NOUVELLES). — Administration : 4, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris. — Sommaire du 20 avril 1893. — Edition A (Les inventions nouvelles). — Le nouveau quartier de cavalerie de Vincennes. — Les progrès industriels aux Etats-Unis : L'inventeur américain. — Tribune des inventeurs : Le coupe-vent et la résistance de l'air au mouvement des bicyclettes. — Les ballons sonde. — Cannage par l'électricité. — Attelage de wagons. — Nouveau flotteur d'alarme. — Eclair magnésique. — Tour du monde : Couteau-revolver. — Cache entrée de sûreté. — Rape à sucre. — Pipe à absorption de nicotine. — Catalogue-causerie : Une nouvelle machine volante. — Miroirs en celluloid. — Projet de pont sur le Bosphore. — L'incubabilité des maisons américaines. — Eclairage électrique de l'exposition de Chicago.

Abonnement : Un an, 8 fr. ; Etranger, 10 fr. Numéro spécimen : 25 centimes.

Edition F (Agriculture). — Sommaire du 20 avril 1893. — Binages et sarclages : Des binages. — Distinction entre les binages et les sarclages. — Temps propice pour les sarclages et les binages. — Exécution des binages et des sarclages. — Hones à bras. — Hones à cheval. — Excursions agricoles : Excursion des élèves de l'école de Grignon en Angleterre. — Visites aux fermes an-

glaises (suite et fin). — Viticulture : Reconstitution des vignes par le greffage. — Ligature des greffes. — Greffes en fente. — Greffages des racines. — Droit rural : Des sources. — Zoologie agricole : Le hanneton. — La prochaine levée. — Données pratiques : Liquides insecticides. — Emploi des liquides insecticides pour la destruction des insectes. — Compositions diverses. — Epannage. — Emploi des pulvérisateurs.
 Abonnement : Un an, 6 fr. ; Etranger, 8 fr. Numéro spécimen : 25 centimes.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Service de l'Habillement

Fourniture des toiles à doublure

Par suite de modifications au cahier des charges qui doit régir la fourniture des toiles à doublure nécessaires à l'habillement des troupes de l'armée de terre, à partir du 1^{er} janvier 1894, l'adjudication est reportée du 3 mai au 27 du même mois.

Elle aura lieu à Paris, à 2 heures de l'après-midi, dans la salle des audiences du tribunal de commerce.

Les personnes ou sociétés qui n'avaient pas demandé à soumissionner sont admises à déposer des demandes jusqu'au 5 mai inclus, entre les mains du directeur du service de l'Intendance de la région dans laquelle est situé leur établissement.

Elles pourront prendre connaissance du cahier des charges, de l'instruction sur le mode d'adjudication et des modifications apportées à ces documents, dans les bureaux des directeurs du service de l'Intendance, à Paris, à Lyon et au chef-lieu de chaque corps d'armée de l'intérieur.

Signé : ANCEAUX.

ÉTUDE

de M^e Auguste MAZIÈRES,
 Avoué à Cahors,
 rue du Portail-Alban, n^o 10

VENTE

Saisie immobilière

Fixée au mercredi trente-un mai mil huit cent quatre-vingt-treize, à midi précis, au Palais de Justice de Cahors, audience des criées.

Suivant procès-verbal de M^e Olié, huissier à Limogne, en date du vingt-cinq février dernier, en forme, dénoncé et transcrit, ainsi que l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le treize mars suivant, vol. 143 et 148, numéros 33 et 34.

Il a été procédé à la requête de la maison de commerce établie à Villefranche-d'Aveyron sous la raison sociale Déjean et Delpech, et de M. Henri Delpech, banquier, demeurant à Villefranche, agissant comme liquidateur de la société qui se trouve dissoute, par suite du décès dudit M. Déjean Albert, l'un des membres, ayant constitué M^e Auguste Mazières pour son avoué, près le tribunal civil de Cahors.

Sur la tête et au préjudice de Cyprien Malgou, propriétaire-cultivateur à Ambayrac, commune de Promilhanes. A la saisie réelle des biens ci-après désignés. Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente de ces biens a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, pour être tenu à la disposition du public et a été publié conformément à la loi.

A l'audience du vingt-six avril courant, le tribunal donnant acte de la publication dudit cahier des charges a fixé l'adjudication au trente-un mai prochain.

Biens saisis à vendre

SITUÉS SUR LA COMMUNE DE PROMILHANES

1^o Une terre appelée Dorès Loustal, nu-

méro 440, contenant soixante-huit ares quatre-vingt-huit centiares ;

2^o Une terre appelée Dorès Loustal, numéro 441, contenant soixante-dix ares trente centiares ;

3^o Une terre appelée Roumégas, numéro 621 P, contenant un hectare vingt ares soixante-dix centiares ;

4^o Une terre aujourd'hui partie en bois à Pech-del-Rey, numéro 460, contenant un hectare quarante-cinq ares quatre-vingt-quatorze centiares.

Les biens immeubles ci-dessus sont situés sur la commune de Promilhanes, canton de Limogne.

Ils seront vendus en un seul lot, sur la mise à prix de dix francs en sus des charges, ci..... 10 fr.

NOTA. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme,

Cahors, le vingt-sept avril mil huit cent quatre-vingt-treize.

L'avoué poursuivant,
 MAZIÈRES.

Enregistré à Cahors le avril mil huit cent quatre-vingt-treize, F^o C^o. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : AGARD, receveur.

La popularité du *Sirop de Raifort iodé* de GRIMAUULT ET Cie, dans le traitement des enfants pâles, lymphatiques, privés d'appétit, souffrant d'éruptions de la peau, d'engorgement des glandes du cou, devait tenter les imitateurs. Nous rappelons que pour avoir le vrai *Sirop de Raifort iodé*, il faut exiger le nom de GRIMAUULT ET Cie gravé dans la pâte du papier du prospectus et sur l'enveloppe qui entoure chaque flacon.

La quinine à bon marché, par l'emploi des capsules de quinine de Pelletier ou des 3 cachets, 1 fr. le gramme par flacon de 10, 20 et 100 capsules. Pharmacie, rue Bourdaloue, 1, Paris.



PLUS DE DOULEURS

Rhumatismes, Sciatique, Goutte, Maux de Reins, Points de Côté, Toux rebelles, Bronchites, etc.

PAR L'APPLICATION DU VÉRITABLE

TOPIQUE BERTRAND AÎNÉ

50 années de succès et des milliers de guérisons ont prouvé son efficacité (Notice gratis)

Prix : 0.50, 0.75, 1, etc. — Franco contre mandat.

LYON, 21, place Bellecour ; PARIS, 111, rue des Saussaies

PAS DE BON POTAGE SANS Tapioca Rils

Exiger la Marque de Fabrique l'AS de TRÉBLE A QUATRE FEUILLES
 Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'épicerie et de produits alimentaires.
 Gros : 262, Boulevard Voltaire, PARIS.

BULLETIN FINANCIER

du 26 avril 1893

Il y a aujourd'hui dès le début un peu plus d'activité que ces jours derniers. Mais cette activité, relative du reste, ne s'exerce guère que sur nos rentes. Les vendeurs se rachètent et les cours progressent. Il ne circule du reste aucune nouvelle. Personne ne met en doute un accord prochain entre la Chambre et le Sénat.

A Londres, la liquidation de fin de mois qui commence aujourd'hui se passe d'une façon très calme. Berlin est ferme, Vienne est en légère réaction.

Le 3 0/0 débute à 96.25 et finit à 96.30, après avoir fait au plus haut 96.35.

Les actions de nos grands établissements de crédit ne donnent toujours lieu qu'à des affaires restreintes, aussi les cours ne changent pas. Le Foncier est à 968.75. Le Crédit Lyonnais reste sans changement à 762.50.

Le Suez est ferme à 2666.25.

Les fonds étrangers ne sont pas très brillants. L'Italien est délaissé à 92.95. L'Extérieure fléchit encore à 66 5/32. Un peu de mieux sur les fonds ottomans. Le Portugais est en hausse sur l'arriéré du délégué du comité des porteurs de Lisbonne avec mission de s'aboucher avec le comité de Paris.

On dit que l'émission Salonique-Constantinople est un franc succès.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Cahors

Billets d'aller et retour à prix réduits.

La compagnie d'Orléans, en vue de faciliter les relations commerciales des régions du Lot avec la ville de Bordeaux, vient de soumettre à l'homologation de l'administration supérieure, une proposition ayant pour objet d'étendre à cette région les dispositions actuellement en vigueur pour les billets aller et retour de toutes classes prévus par son tarif spécial G. V. n° 2.

Aux termes de cette proposition des billets d'aller et retour seront délivrés pour Bordeaux par Cahors et les gares et stations de la région et réciproquement.

La durée de validité de ces billets est fixée, aller et retour compris, à un jour jusqu'à une distance de 100 kilomètres, à deux jours jusqu'à une distance de 200 kilomètres et ainsi de suite en augmentant d'un jour par 100 kilomètres ou fraction de 100 kilomètres.

Ces délais sont comptés de minuit à minuit sur la distance du point de départ ou de destination à Bordeaux.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

| | |
|---------------------------------|------|
| Pour une famille de 2 personnes | 20 % |
| — 3 — | 25 % |
| — 4 — | 30 % |
| — 5 — | 35 % |
| — 6 — ou plus | 40 % |

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE LAYTOU, 34-36, RUE DU LYCÉE CAHORS

CULTURE de la Truffe, par J. Meulet, instit. Brochure de 34 pages. 9 fr. 25

DICTIONNAIRE des Communes du Lot, par M. Combarieu, archiviste départemental. — Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique avec carte du département. 5 fr. »

CARTE du Lot, Edition de poche ou de cabinet, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction. 0 fr. 75

NOTES pour servir à l'histoire des Etats provinciaux du Quercy, par M. Baudel, universitaire. 4 fr. »

L'ÉLEVAGE des bœufs à laine des Causses du Lot, par J. Meulet. Brochure de 46 pages. 0 fr. 35

MANDATS pour Maires. Modèle officiel, le cent. 4 fr. 75

REGISTRES des délibérations du Conseil municipal. 100 pages avec instruction, cartonnés. 5 fr. 50

ALGER Un an à Alger, récits de voyages, par M. Baudel, universitaire. Volume de 308 pages. 2 fr. »

TABLEAU officiel des distances de chaque commune aux chefs-lieux du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1841. 4 fr. »

LE QUERCY aux Etats généraux de 1789. Assemblées des seigneurs, procès-verbal des séances. Liste complète des députés, par M. L. Combarieu, archiviste départemental, l'exemplaire. 7 fr. »

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Montcoulié.

PRIX MODÉRÉS

A VENDRE 25 fr. Dictionnaire Dupin de Vorepierre, relié en 2 gros volumes demi-chagrin; a coûté 100 fr.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1^{er} et le 3^e samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Brevet S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour mairies et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

UNION DES OUVRIERS

Tailleurs de pierre et Maçons

L'Union des ouvriers maçons, tailleurs de pierre, se recommande au public pour tous travaux de maçonnerie, taille de pierre, sculpture, travaux de cimetièrre, etc., etc. Travaillant par eux-mêmes, ils peuvent, vu leur nombre, activer les travaux et faire les prix les plus modérés.

Siège Social : Rue de Vayrols, n° 7

Vignes Américaines

PAR MILLIONS DE PLANTS A LA VENTE 500 variétés

Othellos et Jacquéz, racinés, 1^{er} choix. 40 fr. le mille. Herbemont, Clinton dit plant Pouzin. 50 fr. —

Greffés soudés, depuis 130 fr.

Envoi franco du prix-courant sur demande. — S'adresser au propriétaire : M. Victor COMBES, chevalier du Mérite Agricole, A VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

A CÉDER

Un Fonds de commerce très important et bien situé. Matériel presque neuf Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.

A Vendre

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une vaste Maison, située au centre de la ville, avec cour et jardin. — Grandes facilités de paiement. S'adresser au bureau du Journal.

A Vendre

IMMÉDIATEMENT

L'établissement connu sous le nom de CAFÉ DE STRASBOURG, boulevard Gambetta, n° 77, Cahors.

S'adresser à M. Andrieu, propriétaire de l'établissement.

GUÉRISON

Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS, ACHÉ, SORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.

MÊME DES PLATES et ULCÈRES VARIOLEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par correspondance.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation.

DU LOT

En vente chez tous les libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

La Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. C.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques. H. DERENBOURG, prof à l'École des langues orientales. H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique. F.-Camille DREYFUS, député de la Seine. E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof au Collège de France. A. GRY, professeur à l'École des chartes. H. MARION, professeur à la Sorbonne. G. ASSON, de l'Institut, prof à la Faculté de droit. E. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts. D. L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine. A. WALTZ, prof à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes, — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr. Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant. Relié : 750 fr. Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant.

H. LAMIRAULT et Cie, 61, rue de Rennes, Paris